

Nouveau coronavirus

Comment nous protéger



Recommandations du groupe professionnel ASTAG Déménagements pour les clients

La branche suisse des déménagements garantit que même dans la situation de crise actuelle, tous les déménagements en Suisse puissent être effectués en tout temps de façon sûre et fiable. C'est pourquoi il est indispensable d'appliquer les mesures de protection conséquentes et efficaces contre une contamination pour le coronavirus. Le groupe professionnel Déménagements de l'Association suisse des transports routiers ASTAG a donc élaboré des recommandations pour **les clients qui déménagent**.

Contribuez à protéger votre famille et les déménageurs.



La distance entre deux personnes sur le lieu de travail doit être d'au moins 2 mètres. Si cela n'est pas possible, la durée du contact doit être la plus courte possible (15 minutes au maximum).

Ne croisez aucune personne dans les escaliers mais là où la place est suffisante (à l'extérieur)

Quittez si possible les locaux durant le temps du déménagement.



Évitez le contact direct avec les déménageurs.

Ne serrez pas les mains.

Renoncez à signer les rapports ou alors chaque partie signe avec son propre stylo.



Le fait de se laver les mains est la mesure la plus importante pour se protéger contre la contagion. Sur les lieux de travail où cela n'est pas possible, les mains doivent être régulièrement désinfectées.

Mettez du savon, des linges en papier et/ou du désinfectant à la disposition des déménageurs.

Nettoyez immédiatement avant et après le déménagement les poignées de porte, les boutons d'ascenseur, les rampes d'escalier et les autres objets ayant été touchés par plusieurs personnes.

Aérez les pièces immédiatement avant et après le déménagement durant environ 10 minutes.

Clause de non-responsabilité:

En règle générale, les recommandations de l'Office fédéral de la santé publique OFSP et de la SUVA sont applicables. La présente notice de l'ASTAG n'a été établie qu'à titre d'information. Ce n'est donc pas une instruction exhaustive ou une check-list et elle ne peut pas remplacer le conseil d'un médecin. L'Association suisse des transports routiers ASTAG décline toute responsabilité pour les conséquences éventuelles de l'application et de l'omission d'un des points de cette fiche de recommandation.